

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. MUNIER - n° 1055

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. MUNIER Michel, domicilié à LUDRES, les Baraques, qui désire acquérir une parcelle de 47 m² jouxtant sa propriété.

La délimitation de cette parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par MM. CHAPUIS et GARDEUX, géomètres-experts à NANCY.

Il s'agit d'une partie de la parcelle AD n° 12 lieudit "Les Baraques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la vente de 47 m² de terrain distraite de la parcelle communale cadastrée AD 12 lieudit "Les Baraques" à M. Michel MUNIER, est autorisée.

Le prix est fixé à 40,00 F. le m² suivant l'estimation du service des Domaines faite pour l'ensemble de la parcelle le 06 Mai 1976 étant donné que l'autre partie est cédée à ce prix à la Direction des Télécommunications de Lorraine pour la construction d'un autocommutateur (délibération du 18 Mai 1976 récépissé n° 05130).

Tous les frais relatifs à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maîtres HERLORY & CONREUR, Notaires de la Commune.

La décision à prendre au sujet de l'acte d'engagement à passer avec AGORA-SEBA pour la construction de la salle polyvalente, est retirée de l'ordre du jour pour complément d'information.